

Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (S.N.M.P.M.I.)

Siège social, secrétariat :
65-67 rue d'Amsterdam

75008 Paris

Tél : 01.40.23.04.10

Fax : 01.40.23.03.12

Mél : contact@snmpmi.org

Site internet : www.snmpmi.org

Paris, le 24 novembre 2009

Communiqué du SNMPMI

La protection de l'enfance est incompatible avec une quelconque « police des familles »

Le président de la République a choisi le jour anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant pour annoncer l'organisation d'États généraux de l'enfance en 2010.

A cette occasion, les plus hautes autorités de l'État démontrent une nouvelle fois, après la décision de suppression de l'institution de Défenseur des enfants¹, leur approche coercitive de la protection de l'enfance. En effet, l'objectif n°1 fixé aux d'États généraux de l'enfance est « *d'améliorer la transmission de l'information préoccupante, prévue par la loi du 5 mars 2007, pour éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux* »².

Après avoir institué les dispositions de la loi relative à la prévention de la délinquance qui portent atteinte au secret médical et au secret professionnel des travailleurs sociaux, l'Exécutif persiste à vouloir leur imposer un rôle de « police des familles » qui, loin de « *valoriser le travail des travailleurs sociaux* » (objectif n°2 assigné à la tenue des États généraux de l'enfance), ne pourrait que contribuer à accroître la méfiance et la distance des familles à leur égard.

Les professionnels de PMI et les travailleurs sociaux sont tout au contraire engagés auprès des familles dans un travail d'accompagnement et de soutien qui nécessite de tisser par le fil de la confiance une alliance d'autant plus nécessaire que certaines familles vivent des situations de précarité dans leur quotidien ou d'insécurité dans leurs ancrages affectifs et relationnels.

Et même lorsque certaines situations conduisent à envisager des mesures de protection pour préserver le développement et la santé de l'enfant, les professionnels s'efforcent de partager leurs inquiétudes avec les parents, de ne pas les déposséder de l'histoire qui se construit avec leur enfant.

Au-delà de l'incompréhension et du mépris pour la souffrance des enfants et des parents que recèle la formule « *éviter le nomadisme de certaines familles* », il y a total contre-sens sur l'objectif fixé à la politique de protection de l'enfance : familles et professionnels ne peuvent au contraire qu'« *échapper* » à cette injonction de « *contrôle et de surveillance* » pour préserver les ponts du soutien et de l'accompagnement indispensables aux enfants les plus en difficulté et à leurs parents.

Partageant la stupeur et l'indignation d'ATD Quart Monde (cf. son communiqué de presse du 20/11/2009³), le SNMPMI rejoint ce mouvement dans son refus de cautionner des états généraux qui prendraient une telle orientation.

¹ Cf. notre communiqué du 18 septembre 2009

http://www.snmpmi.org/IMG/pdf_communique_snmpmi_defenseuredesenfants_18092009.pdf

² Communiqué de l'Élysée le 20/11/2009

http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=view&lang=fr&cat_id=8&press_id=3120

³ <http://www.atd-quartmonde.asso.fr/?LE-MOUVEMENT-ATD-QUART-MONDE-EST>